



cotisations 2019

entreprises membres :

▪ **à l'AVMPP :**

▶ taxe de base unique de	Fr.	200.-
+ 0.4% sur les salaires de l'année précédente		
plafond	Fr.	1'000.-

Finance d'entrée

Fr. 250.-

entreprises non-membres :

- ▶ carte professionnelle :
- ▶ *0.5% sur les salaires de l'année précédente (sans plafond)*